



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 2 juin 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 17 h 20, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 ainsi que ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 20.

145/02-06-2020

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il valide avec la greffière et directrice générale adjointe des modifications à apporter à l'ordre du jour concernant les sujets à reporter à la séance d'ajournement prévue le 11 juin 2020 à 17 h, soit C.4 « Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts », C.5 « Règlement numéro 2020-380 – Procédure d'approbation des personnes habiles à voter », C.6 « Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux ». La greffière et directrice générale adjointe confirme les modifications. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Reporter les sujets suivants à la séance d'ajournement du 11 juin 2020 à 17 h :
  - C.4 Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - C.5 Règlement numéro 2020-380 – Procédure d'approbation des personnes habiles à voter
  - C.6 Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020
4. Rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

5. Diffusion du rapport du maire sur le territoire de la Ville
6. Suivi de la mairie

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires
2. Règlement numéro 2019-346 – Nomination des lieux de lavage des embarcations autorisées
3. Adoption du Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle
4. Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts - **reporté**
5. Règlement numéro 2020-380 – Procédure d'approbation des personnes habiles à voter - **reporté**
6. Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux - **reporté**

#### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2020-01 – Fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal
2. Entente avec Plein Air Haute-Rouge pour la gestion du Club de ski des Six Cantons

#### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020
2. Dépôt des états financiers de la Ville pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019
3. Embauche d'une directrice des finances et trésorière
4. Embauche de personnel – Dépôt de la liste
5. Demande et gestion de compte de carte « Visa Desjardins »
6. Approbation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et autorisation de signature
7. Modification au calendrier des séances du conseil 2020 – COVID-19

#### **F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **g TRAVAUX PUBLICS**

#### **h LOISIRS ET CULTURE**

1. Réouverture des bibliothèques municipales – Exonération de frais de retard et de location pour la période de la COVID-19
2. Adoption de la Politique numéro 2020-04 relative à la location de la glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

#### **I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

#### **J DIVERS**

1. Demande d'appui – Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles – Demande du maintien du remboursement intégral pour services non rendus des voyages et forfaits annulés

#### **K PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **L LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

146/02-06-2020

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### **ADOPTÉE**

147/02-06-2020

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 MAI 2020**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Andrée Rancourt propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### **ADOPTÉE**

#### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Le maire fait la lecture des faits saillants « Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2020, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2019, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA. Compétences d'agglomération : Les revenus aux états financiers totalisent 1 055 141 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 781 881 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 171 834 \$. Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 2 juin 2020, le surplus accumulé au 31 décembre 2019 est de 224 568 \$. Les principales réalisations de l'année 2019 sont : Signature d'une entente avec la Municipalité de Labelle concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, à la désincarcération, aux sinistres et aux sauvetages; Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie. Compétences de nature locale : Les revenus aux états financiers totalisent 10 525 337 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 9 650 869 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 400 622 \$. Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 2 juin 2020, le surplus accumulé au 31 décembre 2019 est de 739 724 \$. Les principales réalisations de l'année 2019 sont : Signature d'une entente avec Carrefour jeunesse Desjardins pour la maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique; pour les années 2019 à 2022 inclusivement; Réalisation de la phase 2 du projet d'aménagement du parc de la Gare; Projet collectif pour l'acquisition d'une scène mobile, son entretien et son utilisation (5 municipalités); Projet collectif de mise en valeur de la rivière Rouge (7 municipalités) avec l'organisme Plein Air Haute-Rouge; Remplacement des luminaires de rues et ceux de l'aréna du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour des luminaires au DEL; Acquisition d'un tracteur à trottoir pour le déneigement; Acquisition de véhicules de services avec conversion biénergie (essence/propane); Création de trois (3)*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

réserves financières (départ des élus, aqueduc, boues usées); Projet collectif pour l'embauche d'un technicien informatique avec la Municipalité de La Macaza; Achat d'un terrain pour l'aménagement d'un nouveau terrain de tennis; Plan d'action pour contrer le myriophylle à épis au lac Tibériade; Création d'une régie intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques (3 municipalités). Endettement total net à long terme de l'administration municipale : Au 31 décembre 2019, l'endettement total net à long terme de l'administration municipale, incluant les compétences de nature locale et d'agglomération, atteignait 7 442°322 \$. Traitement des élus : En conformité avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2019 se chiffre à 224 569,31 \$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2019, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supramunicipaux, est affiché sur le site Web de la Ville. Conclusion : Je suis fier d'affirmer que la situation financière de la Ville est saine et que le conseil municipal a su garder un budget équilibré tout en maintenant des services de qualité à la population. Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. Je profite de cette occasion pour remercier les membres de mon équipe tant pour leur soutien que leur grande disponibilité. Merci également à la direction générale, au personnel-cadre et à tout le personnel de la Ville pour leur travail constant et de qualité afin de mieux servir toute la population de Rivière-Rouge. Toute ma gratitude aux bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Vous êtes la pierre angulaire de ces succès! Dans le seul et unique but de vous offrir des services de qualité, et ce, au meilleur coût possible, soyez assurés que votre conseil municipal continuera à travailler de façon la plus efficace qui soit à l'amélioration, au développement et à la planification de notre Ville. En terminant, je vous mentionne que les rapports financiers complets de la Ville, incluant celui de l'Agglomération de Rivière-Rouge, seront accessibles dans les prochains jours sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79037/>

Le maire, M. Denis Charette, fait rapport des faits saillants des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019. Il présente, notamment, les revenus, les dépenses, le surplus et l'endettement au 31 décembre 2019.

148/02-06-2020

#### **DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique que selon la loi, le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers doit être distribué à chaque adresse ou publier dans un journal local. En conséquence, elle fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Andrée Rancourt propose la résolution.

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De publier le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de la Ville pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 dans l'édition locale du journal L'Information du Nord Vallée de la Vallée de la Rouge, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

#### **ADOPTÉE**

#### **SUIVI DE LA MAIRIE**

M. Denis Charette, maire, fait un suivi de l'avancement de certains dossiers, notamment, par rapport au comité de relance économique en partenariat avec la SDC de Rivière-Rouge. Il mentionne l'installation sous peu de trois (3) banderoles, de stèle d'information, de la publication dans les journaux, l'envoi de lettres personnalisées aux commerçants et citoyens.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

149/02-06-2020

M. le conseiller Alain Otto fait un résumé de ses rencontres avec divers commerçants de Rivière-Rouge. Il précise qu'en général, la situation va bien.

#### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique : Le paragraphe a) de la définition numéro 12 « Utilisateur d'embarcation » de l'article 3 du règlement numéro 2019-346 est pour retirer au premier alinéa les termes « (incluant le terrain du Camping Sainte-Véronique) » et pour ajouter un deuxième alinéa, lequel se lit comme suit : « Un campeur saisonnier du Camping Sainte-Véronique est considéré comme un contribuable, mais il a l'obligation d'effectuer un premier lavage comme non-contribuable à son arrivée et ne pas avoir été ailleurs que sur le lac Tibériade avec son embarcation pour en bénéficier. Autrement, il est régi comme un non-contribuable. ». L'article 8 est modifié comme suit : Le dernier alinéa du paragraphe a) est modifié pour retirer les termes « Pour obtenir une clé permettant l'ouverture d'une barrière pour la mise à l'eau d'une embarcation et ses accessoires, vous devrez valider et prendre possession d'une clé à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge durant les heures d'ouverture. » et pour ajouter les termes « La gestion et les indications pour la prise de possession des clés seront déterminées par la direction générale de la Ville de Rivière-Rouge ». L'alinéa du paragraphe b) est modifié pour retirer les termes « via le Camping Sainte-Véronique. Vous devrez valider et prendre possession d'une clé au Camping au 320, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade durant les heures d'ouverture. Advenant une modification sur l'entité du Camping ou du mécanisme d'ouverture de la barrière, la gestion sera déterminée par résolution. » et pour ajouter les termes « La gestion et les indications pour la prise de possession des clés seront déterminées par la direction générale de la Ville de Rivière-Rouge ». L'article 9 est remplacé comme suit : Concernant la clé d'accès : Un dépôt sera demandé visant à garantir que l'utilisateur remettra la clé de l'accès qu'il entend utiliser. Le dépôt sera remis lors du retour de la clé dans les délais prévus. Dans le cas contraire, le dépôt deviendra la propriété de la Ville. Les dépôts exigibles doivent être acquittés par chèque à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou par carte de crédit. Pour 12 à 72 heures, le coût de base pour un contribuable est gratuit plus un dépôt de 150 \$, pour un non-contribuable, le coût de base est gratuit plus un dépôt de 150 \$. Le droit d'obtenir la clé de l'accès est autorisé lorsque le demandeur possède un certificat de la station de lavage de la Ville de Rivière-Rouge. Concernant la station de lavage de la Ville, le coût pour un contribuable est gratuit (passe citoyenne) et pour un non-contribuable, le coût est de 40 \$ (selon les modalités prévues sur la station de lavage)». La greffière et directrice générale adjointe indique qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Andrée Rancourt propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 7 avril 2020 par Mme la conseillère Carole Panneton, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

D'adopter le Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Que le règlement numéro 2020-378 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires est reproduit au livre des règlements.**

150/02-06-2020

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 – NOMINATION DES LIEUX DE LAVAGE DES EMBARCATIONS AUTORISÉES**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des plans d'eau et obligeant à laver les embarcations et leurs accessoires, le 13 mai 2019, ainsi que ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que pour l'application dudit règlement, il y a lieu de déterminer les stations de lavage reconnues par la Ville;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

De reconnaître, aux fins de l'application du Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des plans d'eau et obligeant à laver les embarcations et leurs accessoires, la station de lavage automatisée de la Ville de Rivière-Rouge uniquement.

Que la présente résolution entre en vigueur le jour de la mise en fonction de ladite station de lavage.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 193/13-05-19, adoptée lors de la séance du 13 mai 2019.

#### **ADOPTÉE**

151/02-06-2020

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 325 DE GESTION CONTRACTUELLE**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique : Le règlement numéro 325 est modifié le remplacement de l'article 5.2 par ce qui suit : « Pour favoriser le développement de l'économie locale et la création d'emploi, l'octroi de contrats auprès des fournisseurs ou entrepreneurs locaux sera favorisé pour un prix soumis égal à celui d'un fournisseur ou entrepreneur externe ou jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par celui-ci, et ce, pour tout contrat de 0,01 \$ à 50 000 \$. Pour la compréhension du présent article, les fournisseurs et entrepreneurs locaux sont ceux établis sur le territoire de Rivière-Rouge et sur le territoire des municipalités limitrophes. ». Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Alain Otto propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucune modification n'a été apportée au règlement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

depuis le dépôt du projet le 5 mai 2020 par Mme la conseillère Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle.

Que le règlement numéro 2020-379 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle est reproduit au livre des règlements.**

#### **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

152/02-06-2020

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-01 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COURTAGE IMMOBILIER POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VENTE DU CAMPING MUNICIPAL**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-01 pour la fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal, la seule soumission suivante a été reçue et ouverte le 21 mai 2020 à 14 h :

➤ Patsy Gagné inc. et André Blain;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, tel que nommé par la directrice générale, a procédé à l'étude de la soumission le 29 mai 2020, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-01 et à la loi;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'ouverture de l'enveloppe générale de la seule soumission reçue le 21 mai 2020 à 14 h,

**CONSIDÉRANT** que suite à l'étude de la seule soumission reçue par le comité de sélection, ledit soumissionnaire a obtenu le pointage final de 23.17 dont la commission soumise est de 6 %;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal soit octroyé à « Patsy Gagné inc. » et M. André Blain, en consortium, pour une commission de 6 %, le tout conformément à leur soumission datée du 19 mai 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-01, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

153/02-06-2020

#### **ENTENTE AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE POUR LA GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le maire, M. Denis Charette et la directrice généraux et trésoriers adjoints, Mme Louise Chartrand, à titre de signataires de l'entente à intervenir avec Plein-Air Haute-Rouge pour la gestion du Club de ski des Six Cantons.

#### ADOPTÉE

#### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

154/02-06-2020

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2020**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	157 341,68 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	122 222,55 \$
Comptes courants :	<u>383 758,90 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>663 323,13 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour.*

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Louise Chartrand, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

155/02-06-2020

### **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Robert Lambertz propose la résolution.*

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Martine Vézina à titre de directrice des finances et trésorière, et ce, à compter du 22 juin 2020.

D'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi de Mme Vézina pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe fait lecture de la liste.*

La liste des embauches et réaffectations des personnes salariées au cours du mois de mars 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Stéphan Perreault	Agent du territoire	Temps complet	19 mai 2020
Manon René de Cotret	Horticulteur senior	Temporaire	12 mai 2020

156/02-06-2020

### **DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE « VISA DESJARDINS »**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge (« la Ville ») délègue à Mme Martine Vézina, directrice des finances et trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les cartes »), incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

Que la Ville demande à ce que les noms de Mmes Nicole Bouffard et Guylaine Giroux soient radiés du compte au nom de la Ville de Rivière-Rouge;

Que la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

Que la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

Que Mme Vézina soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

Que Mme Vézina puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

#### **ADOPTÉE**

157/02-06-2020

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Robert Lambertz propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que le terme initial de cette dernière entente se termine le 10 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

**CONSIDÉRANT** l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelles de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);

Que le maire, M. Denis Charette et la directrice générale, Mme Louise Chartrand soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, cette dite entente;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Que la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

#### ADOPTÉE

158/02-06-2020

#### **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 – COVID-19**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe résume le projet de résolution et explique que cela est pour être conforme à la loi. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Alain Otto propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020, modifiant le calendrier des séances du conseil 2020 en raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que suite au processus de déconfinement du gouvernement, certains membres du conseil ne sont plus disponibles à 15 h pour la tenue des séances;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la modification du calendrier des séances pour la présente séance, soit la séance du 2 juin 2020 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 17 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que pour toute la période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant les directives ministérielles, les prochaines séances ordinaires du conseil aient lieu immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge ou à toute autre heure déterminée par avis publics et à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge ou au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020.

#### ADOPTÉE

#### **LOISIRS ET CULTURE**

159/02-06-2020

#### **RÉOUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES – EXONÉRATION DE FRAIS DE RETARD ET DE LOCATION POUR LA PÉRIODE DE LA COVID-19**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'il y ait exonération des frais de retard et de location pour les usagers des bibliothèques municipales pour la période de la COVID-19, le tout selon les recommandations de Réseau BIBLIO des Laurentides.

#### ADOPTÉE

160/02-06-2020

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-04 RELATIVE À LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique numéro 2020-04 relative à la location de glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

#### **ADOPTÉE**

#### **DIVERS**

161/02-06-2020

#### **DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES – DEMANDE DU MAINTIEN DU REMBOURSEMENT INTÉGRAL POUR SERVICES NON RENDUS DES VOYAGES ET FORFAITS ANNULÉS**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que la situation actuelle due à la COVID-19 pousse le gouvernement à annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada;

**CONSIDÉRANT** que des centaines de milliers de voyageurs québécois avaient acheté des forfaits voyages, des vols, des croisières, ainsi que des services touristiques;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 9 mars 2020, date de tombée de l'avertissement officiel de l'Agence de la santé publique du Canada, les transporteurs, entreprises aériennes et de services de voyage annulent les vols et les services les uns après les autres;

**CONSIDÉRANT** que la loi au Québec est claire, un voyage, un bien ou un service qui ne peut être livré se doit d'être remboursé;

**CONSIDÉRANT** que les voyageurs sont actuellement pris en otage par les compagnies aériennes et agences de voyages qui refusent de façon systématique les remboursements monétaires et obligent les consommateurs à accepter des crédits voyages contraignants;

**CONSIDÉRANT** que dans le monde du voyage, les prix, les conditions ainsi que les mesures sanitaires seront grandement bouleversés pour les années à venir, et que plusieurs consommateurs n'auront plus la même capacité financière pour déboursier la différence pour utiliser le crédit voyage, et également n'auront peut-être simplement plus le goût ou la capacité de voyager;

**CONSIDÉRANT** que les compagnies aériennes et les agences bloquent et contestent également toute demande de rétro facturation qui est pourtant un recours légal dont peut se prévaloir le consommateur québécois pour être remboursé pour le service non rendu;

**CONSIDÉRANT** que les compagnies aériennes et agences de voyages sont des entreprises privées qui ont les mêmes responsabilités légales que toutes autres entreprises œuvrant sur le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** qu'advenant une faillite de l'une ou l'autre de ces entreprises privées, l'argent des consommateurs et clients seraient perdus;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises aériennes et agences abusent actuellement du fait que le ministère de la Justice du Québec ne se positionne pas de façon officielle, malgré que le comité se penche sur la question depuis la mi-mars, ce qui place les consommateurs dans une position de vulnérabilité face aux géants du transport aérien;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans leurs démarches auprès du gouvernement afin qu'il se positionne de façon urgente et claire en exigeant des compagnies aériennes et voyagistes qu'elles respectent la loi et remboursent les consommateurs qui souhaitent être remboursés.

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie également la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans leurs démarches afin que le fonds d'indemnisation des clients d'agences de voyages (FICAV) qui a été constitué à même l'argent des voyageurs, ne soit pas utilisé pour absorber ou réduire les pertes des compagnies aériennes, qu'il demeure un fonds d'indemnisation et ne serve pas de plan de redressement financier pour l'industrie aérienne.

Que la présente résolution soit transmise à la FQM, à la députée provinciale, Mme Chantale Jeannotte et à la députée fédérale, Mme Marie-Hélène Gaudreau.

#### ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe présente la question reçue : Pouvez-vous permettre à la population d'assister aux séances du conseil d'agglomération et de la Ville de façon virtuelle (téléphone, Internet, etc.), et ce, aux conditions déterminées par le conseil? Le maire répond qu'en conformité avec les arrêtés ministériels et en concordance avec les municipalités aux alentours, les séances du conseil se déroulent à huis clos. Que le procès-verbal détaillé est publié sur le site Web de la Ville dans les jours qui suivent les séances et que les projets d'ordre du jour sont publiés à l'avance sur le site Web de la Ville. Il mentionne que la population peut transmettre à la greffière et directrice générale adjointe les questions à l'avance pour que celles-ci soient traitées par le conseil lors de la séance ou en suivi de la publication du procès-verbal détaillé. Il mentionne que la greffière et directrice générale adjointe fera les suivis nécessaires. Les membres du conseil expriment leur assentiment. La greffière et directrice générale adjointe informe les membres du conseil de la deuxième question reçue : Quel est le moyen de télécommunication choisi pour tenir les assemblées de conseil et les délibérations ? Le maire répond que présentement, le conseil se réunit en personne dans la salle Cercle de la Gaieté au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, et ce, étant donné que la grandeur de cette salle permet la distanciation de 2 m entre les participants.*

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles. La greffière et directrice générale adjointe présente aux membres du conseil les questions reçues d'un citoyen. La greffière et directrice générale adjointe fera le suivi auprès du citoyen. Elle mentionne qu'un registre des questions/réponses sera publié sur le site Web de la Ville.

162/02-06-2020

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. M. le conseiller Robert Lambertz propose l'ajournement de la séance au 11 juin à 17 h.*

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'ajourner la séance au 11 juin 2020 à 17 h. Il est 18 h 13.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

---

Denis Charette  
Maire

---

Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Charette, maire